

**Texte sur la loi fédérale d'acquisition d'un immeuble
par des personnes à l'étranger (LFAIE)**

Vaud

Lorsqu'il est mentionné « vente autorisée aux étrangers », il y a lieu de comprendre qu'il s'agit d'acquisitions de biens de vacances (appelés communément résidences secondaires) par des personnes habitant à l'étranger.

L'acquisition d'un logement de vacances par des personnes à l'étranger est limitée selon différentes règles.

- Le bien doit se situer dans une zone dite touristique.

VALAIS

Région de Viège

Rarogne occidentale

Saas-Fee

Saas-Grund

Saas-Almagell

Région de Sierre

Ayer

Chandolin

Grimentz

St-Jean

St-Luc

Vissoie

Chermignon

Icogne

Lens

Radogne

Mollens

Chalais

Grône

Région du Chablais

Champéry

Monthey

Port-Valais

St-Gingolph

Troistorrens

Val d'Illiez

Vionnaz : Mayen, Torgon

Vouvry

Région de Sion

Evolène

Hérémece

Nax

Veysonnaz

Chamoson

Conthey

Nendaz

Région de Martigny

Leytron : Ovronnaz

Martigny

Riddes

Saillon

Saxon

Bagnes : Verbier (sans le village)

Orsières : Champex, La Fouly

Dorénaz : Champex

Salvan

VAUD

Avenches

Bex : au-dessus de la cote
700 mètres

Bullet

Chardonne (sous rés. des
restrictions introduites par
l'arrêté du 25.02.98)

Château-d'Oex

Chexbres

Corbeyrier

Gryon

L'Abbaye

La Tour-de-Peilz

Lausanne (seulement les
appartements dans un
apparthôtel)

Le Chenit

Le Lieu

Leysin

Montreux

Ollon : Ecovets, Chesières,
Villars, Arveyes

Ormont-Dessous

Ormont-Dessus

Rossinière

Rougemont

Saint-Cergue

Sainte-Croix

Vevey

Veytaux

Villeneuve

- Les principales communes autour de l'arc lémanique sont : Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Veytaux, Villeneuve, (Chardonne sous réserve des restrictions introduites par l'arrêté du 25.02.1998) ainsi que Chexbres.
- Le bien immobilier (appartement ou maison) doit correspondre à certains critères et certaines limites au niveau de la surface. La surface du logement ne doit pas dépasser 200 m², évent. 250 m² si nous pouvons justifier la nécessité. Pour les maisons, la surface du terrain ne doit pas dépasser 1000 m² voire dans certains cas 1500 m².
- Il y a également une restriction au niveau du nombre d'autorisations délivrées par année qui est pour 2010 environ de 170 autorisations pour tout le canton de Vaud. Pour la région de la Riviera, donc Chexbres, Chardonne, La Tour-de-Peilz, Vevey, Montreux et Veytaux, le nombre d'autorisations délivrées en 2010 est de 42. Ces autorisations sont délivrées au fur et à mesure, c'est-à-dire que si la demande dépasse le contingent annuel, elle sera reportée sur l'année suivante, voire sur l'année d'après.

Consulter le lien suivant :

<http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/registre-foncier/acquisition-par-des-etrangers/>

Fribourg

Fribourg autorise également la vente aux étrangers de logements de vacances. Vous trouverez ci-dessous la liste des communes qui l'autorisent : Albeuve, Botterens, Broc, Bulle, Cerniat, Charmey, Châtel-St-Denis, Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz, Enney, Grandvillard, Gruyères, Jaun, Montbovon, Le Pâquier, Plaffeien, Plasselb, Pont-la-Ville, La Roche, La Tour-de-Trême.

Résidents permanents

Il s'agit de personnes étrangères qui souhaitent venir se domicilier en Suisse comme résidents permanents. Dans ce cas, ils devront faire la demande d'un permis d'établissement de type B. Là, nous dissociions les européens ou membres de la Communauté Européenne et les non-européens. Lorsqu'un européen est titulaire d'un permis d'établissement de type B, il peut acheter tout type de biens sans restriction de surface ni du nombre d'objets. Par contre, les non-européens ou non membres de la Communauté Européenne pourront acquérir un bien immobilier dans le seul but de se loger mais n'auront pas l'autorisation d'investir dans un bien de rendement par exemple. Dans ce cas de figure, la surface maximum du terrain pour les maisons ne devra en principe pas excéder 3000 m².